

EMBALLAGES vides ET PAPIERS



Ne pas encastrer les produits ;
séparer les matières

Emballages en métal



Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

NOUVEAU



Tous les papiers / cartonnettes



Cahiers, blocs-notes, impressions, journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes, livres, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires

Emballages en plastique



NOUVEAU

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

Ne pas mettre :
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),
cadavres d'animaux.

Attention : les seringues doivent être déposées à la pharmacie, et en aucun cas dans les recyclables, car elles mettent en danger le personnel !

NON RECYCLABLES



Mettre les déchets dans des sacs fermés.



Mouchoirs



Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :

les ampoules basse consommation et les néons ne vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre. Ils doivent être déposés à la déchèterie.



DECHETERIE



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles, déchets électriques et électroniques, végétaux, cartons, gravats, encombrants, piles, ...



VERRE



Bocaux, pots, bouteilles d'huile alimentaire en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :
Ampoules à filament, néons,
vaisselle, miroirs et vitres

COMPOST

Pour acquérir un composteur, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à contact@symtoma.org



Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de bois, papiers, petits cartons, essuie-tout, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs, pain

Eviter (risque d'odeurs) :
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur de tri coûte cher ! Dans le doute, jetez dans les non recyclables.





GUIDE DE TRI

Les déchèteries

GANGES

Zone d'activités des Broues
Lundi au samedi
9h - 12h et 14h - 17h30

LASALLE

Route de St Hippolyte
Mardi au samedi
9h - 12h

LIouc

Route départementale 999
Lundi au vendredi
8h - 12h et 13h30 - 18h
Samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

MOLIERES-CAVAILLAG

Recouvret
Lundi au samedi
9h - 12h et 14h30 - 17h

ST ANDRE DE MAJENCOULES

Route départementale 999, lieu-dit Peyregrosse ou Cluny
Mardi au vendredi
9h - 12h et 14h30 - 18h30
Mercredi et jeudi
9h - 12h
Samedi
14h - 17h

ST ANDRE DE VALBORGNE

Pomaret
Mardi au samedi
1er novembre au 31 mars
14h - 17h
1er avril au 31 octobre
15h - 18h

ST HIPPOLYTE DU FORT

ZAM du Tapis Vert
Lundi au samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h

ST SAUVEUR - CAMPRIEU

Route de Trèves
Mardi au vendredi
13h - 16h
Samedi
9h - 12h



UNE QUESTION ?

Sur les consignes de tri, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29.

Sur le ramassage des déchets, contacter votre Communauté de Communes.



SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle
Place des Enfants de Troupe 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
04 66 77 98 29 - contact@symtoma.org
www.symtoma.org



Soyez branché avec le recyclage des DEEE !

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont tous les appareils qui se branchent ou fonctionnent à piles. Ils contiennent des polluants, et les matières qui les constituent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.



Déchèterie



DDS : attention danger !

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des déchets chimiques issus des produits de bricolage, de décoration ou de jardinage. Ils peuvent être dangereux pour la santé et il suffit d'un geste simple pour préserver son environnement proche : ramener ses produits chimiques usagés en déchèterie (emballages vides ou pleins).

Déchèterie



Trier ses textiles, c'est à la mode !

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. A retenir : ils doivent être propres, secs et déposés dans des sacs fermés.

Colonnes à textiles*



*déchèteries ou associations - liste sur www.lafibredutri.fr



Le recyclage passe à table

Désormais, les meubles dont on veut se débarrasser sont récupérés pour être recyclés, quelle que soit leur matière. Des bennes sont mises en place à cet effet, dans certaines déchèteries, et d'autres sont à venir.

Déchèterie



C'est pile l'heure de trier !

Une pile peut polluer 1 mètre cube de terre. Mais déposée au bon endroit, elle est recyclée. Alors pensons au tri ! Les piles (sous toutes leurs formes) et les accumulateurs portables sont recyclables.

Déchèterie



Le recyclage des lampes en pleine lumière !

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre. Déposez vos lampes en déchèterie ou rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc). "Liste des magasins disponibles sur www.malampe.org. Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Déchèterie et magasin*



recyllum
engagés pour un recyclage responsable